

ADMINISTRATION

48, rue de la République

DRESSER LES MANDATS ET COMMUNICATIONS L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES

A LYON : AGENCE FOURNIER

Rue Confort, 14

A PARIS : AGENCE HAVA

Place de la Bourse.

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

RÉDACTION

4, rue Paradis, 4

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS

NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

RHÔNE ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES

3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS

3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

Dimanche 13 mars, l'ECHO DE LYON commencera la publication du chef-d'œuvre de PAUL FÉVAL.

LE BOSSU

Ce magnifique roman de cape et d'épée, type inimitable de tous les romans d'aventures qui n'ont jamais pu égaler l'intérêt si varié, si dramatique, si gai parfois, que l'illustre romancier a su, de la première à la dernière ligne, donner à son épopée LE BOSSU.

Lagarrière, Cocardasse, Passepoil, tous ces héros que le théâtre a diminués en resserrant leurs aventures en quelques tableaux rapides, vont revivre dans leur magistrale ampleur dans le feuilleton de l'ECHO DE LYON; — ou nos lecteurs, nous en sommes certains, seront enchanterés de les revoir de plus près, dans leur vrai cadre et sous leur forme primitive et exacte.

C'est dimanche 13 mars que l'ECHO DE LYON commencera la publication de

LE BOSSU

Par Paul FÉVAL

AUJOURD'HUI :

Le Grison en Belgique. — 200 Victimes.

L'Assassinat de Coutouvre (Loire) Les Incidents de la Faculté de médecine.

LES PRUD'HOMMES COMMERCIAUX

Depuis longtemps, les employés de commerce, de banque et d'industrie sollicitent leur assimilation aux ouvriers au point de vue du règlement de leurs litiges professionnels, ils demandent à être justiciables au même titre que les travailleurs manuels, des conseils de prud'hommes.

En ce moment, la Chambre revise de fond en comble, en l'améliorant, dans le fortifiant, la législation des prud'hommes; cette juridiction familiale a été, comme on sait, le point de départ de l'arbitrage et elle contenait en germe le principe des tribunaux de conciliation.

D'ailleurs, les prud'hommes, qui représentent en nombre égal l'élément patronal et l'élément ouvrier, ne sont en réalité que des arbitres, et rien n'est plus facile que d'étendre leur compétence et d'accroître leurs attributions.

La réforme, actuellement soumise au Parlement, a notamment pour objet d'appliquer aux employés de commerce, qui en sont exclus, le bénéfice de la juridiction des prud'hommes et de porter à cinq cents francs en dernier ressort et, à charge d'appel, à quelque somme que la demande puisse s'élever, la compétence de ces tribunaux professionnels.

En ne retenant ici qu'un fait considérable, l'accession des employés de commerce et de tous les travailleurs manuels, sans distinction de catégorie, la refonte des lois sur les conseils de prud'hommes va permettre de réparer un oubli fâcheux, une injustice criante.

On se demande comment les employés ont pu être si longtemps l'objet d'une exclusion que rien ne justifie; cet oubli n'a été dénoncé avec force qu'en ces der-

nières années, lorsque les employés de commerce, jusqu'alors isolés, ont commencé à sortir de leur indifférence pour rechercher en commun les moyens d'améliorer leur condition sociale et juridique.

Parmi ces moyens, la constitution de prud'hommes commerciaux n'a pastardé à apparaître comme une des réformes les plus faciles et les plus urgentes à réaliser. L'intérêt des patrons était ici d'accord avec celui de leur personnel et aucune résistance n'a pu se produire.

Il a fallu toutefois des années d'attente, malgré l'initiative prise par M. Edouard Lockroy, malgré l'adhésion du gouvernement, pour que cette amélioration pratique fût en passe d'aboutir.

Et encore tous les délais ne sont pas écoulés, puisque le projet de loi, qui va sortir des délibérations de la Chambre, n'a pas encore doublé le cap sénatorial.

Il est vrai que, dans cette codification relative aux prud'hommes, la Chambre paraît animée du désir d'écartier tous les sujets de désaccord et tous les prétextes d'opposition qui pourraient être exploités au Sénat; les amendements compliqués ne trouvent pas grâce devant la commission, très décidée à faire simple et à aller vite.

En ce qui concerne les employés de commerce, de banque et d'industrie, si nombreux à Paris, et dont la situation n'est pas moins intéressante que celle des ouvriers, l'article premier du projet de loi met fin à toute incertitude. La loi dispose que les conseils de prud'hommes sont institués pour terminer par voie de conciliation les différends qui peuvent s'élever, à raison du contrat de louage d'ouvrage, entre les patrons ou leurs représentants et les ouvriers ou les employés qu'ils salarient.

Ce texte ne souffre aucune ambiguïté; il est assez clair et assez précis pour que le droit des employés de commerce à être justiciables des conseils de prud'hommes, à y avoir leurs représentants, à être jugés par leurs pairs, ne puisse être contesté par personne.

Ce résultat, si impatientement attendu, depuis si longtemps escompté par les bénéficiaires, produira la meilleure impression parmi les travailleurs d'élite qui vont être appelés prochainement à en profiter, si toutefois le Sénat y met un peu de diligence et si cette loi de protection devient bientôt une réalité vivante au lieu de rester à l'état de promesse lointaine et jamais réalisée. — X.

LA POLITIQUE

Les solutions nettes sont toujours les bonnes. Cet aphorisme trouve aujourd'hui une excellente application.

On sait qu'à l'Intransigeant, on a l'accusation à la fois facile et violente. Moins que tout autre, M. Quesnay de Beaurepaire, dont M. Rochefort croit avoir particulièrement à se plaindre, ne devait échapper aux attaques de ce journal.

Mais, se gardant d'imiter le silence obstiné de M. Constans, M. Quesnay de Beaurepaire, s'estimant diffamé par l'Intransigeant, qui l'a représenté comme le « protecteur et l'ami » de Michot, le chef de bande de Neuilly, poursuit devant la cour d'assises notre confrère. Nous serions tout à fait désolés que nos lecteurs pussent un seul instant nous soupçonner d'abandonner les théories libérales que, notamment, en matière de presse, nous avons toujours défendues; nous ne nourissons, d'autre part, aucun sentiment de malveillance particulière contre le journal de M. Rochefort. Cependant, nous ne sau-

rons dissimuler combien, en cette circonstance, nous comprenons l'attitude de M. le procureur général.

Au bout du compte, cet homme se défend. Comment l'en blâmerions-nous? N'avons-nous pas toujours soutenu, en revendiquant pour le journaliste le droit de discuter sans ménagements les actes des fonctionnaires, que ce droit avait pour contrepartie suffisante, mais nécessaire, le droit réservé aux diffamés de s'expliquer dans un débat public où la preuve des faits allégués pût être produite? Et cette théorie est tellement vraie, elle répond si bien à la pensée générale que le public a pris tout naturellement l'habitude de considérer comme coupable tout diffamé qui, pouvant poursuivre ses diffamateurs, s'en abstient.

C'est ainsi, pour ne prendre qu'un exemple, qu'a été envisagé par tout le monde, le cas de M. Constans. Il est bien clair que si l'ex-ministre de l'intérieur, accusé lui aussi par l'Intransigeant de divers malpropos, avait fait comme le procureur général; si, au lieu d'affecter devant les attaques répétées, chaque jour plus vives et plus précises, une inexplicable indifférence, il s'était bravement adressé aux juges; s'il avait réclamé et fait lui-même la lumière sur toutes les vilaines histoires qu'on contait sur sa jeunesse, il n'eût pas vu s'élever contre lui le mouvement d'opinion qui l'a finalement précipité du haut poste où la confiance de la Chambre l'avait placé; tandis qu'en se regimant pas devant l'outrage, en s'abstenant de rechercher le débat public qui seul pouvait le sauver, il lui-même porté un coup redoutable à son prestige ministériel, et finalement il a perdu son portefeuille.

M. Quesnay de Beaurepaire procède autrement, — nous ne pouvons que l'en féliciter, attendu que nous estimons que la liberté de la presse — même la plus absolue, ne doit, sous aucun prétexte, devenir la liberté de la calomnie.

JEAN-CLAUDE.

DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPÉCIAL

Nouvelles Militaires

Paris, 11 mars.

A la demande du général Saussier, le ministre de la guerre a prononcé le doublement du bureau de recrutement de Passy, chargé de l'administration militaire de l'énorme population parisienne qui s'augmente sans cesse à l'ouest de la capitale et dans les cantons suburbains.

Le 6^e bureau de recrutement de la Seine sera dirigé par un capitaine et deux lieutenants d'infanterie.

Les quatrièmes bataillons des 147^e et 148^e régiments régionaux ont été formés à Verdun le 1^{er} octobre dernier. Ces bataillons, les dépôts et les magasins des deux régiments seront transférés le 1^{er} avril à Verdun.

A la même date, le quatrième bataillon et le dépôt du 160^e quitteront Toul pour être installés à Neufchâteau.

LES EMPLOYÉS DE COMMERCE

Paris, 11 mars.

Ce matin, à dix heures et demie, une délégation de la chambre syndicale des employés de commerce, a eu une entrevue avec M. Floquet, président de la Chambre.

Au nom de la chambre syndicale, M. André Gély, vice-président de la commission des logements insalubres, a demandé à M. Floquet de vouloir bien user de son influence pour que le projet de loi sur les prud'hommes soit voté sans interruption, afin que les employés puissent bénéficier de cette juridiction dans le plus bref délai.

Il a appelé ensuite son attention sur la loi des finances, votée en décembre dernier, sur l'application d'une taxe de dix centimes sur les valeurs mises en recouvrement à la poste et revenant impayées.

Cette loi va porter un préjudice considérable aux chambres syndicales et surtout à celle des employés, qui fait recouvrer par la poste les cotisations de ses 6,000 membres. Un certain nombre de ces derniers changent de domicile, oublient de laisser l'argent chez leurs concierges, etc., et cela constitue des frais élevés.

Cependant, a dit la délégation, la Chambre des députés ne visait que les valeurs commerciales et n'avait pas l'intention de porter préjudice aux chambres syndicales ouvrières.

M. Floquet a engagé la chambre syndicale des employés à faire déposer un projet de loi pour demander une exception en faveur des chambres syndicales et des sociétés de secours mutuels avant que la loi soit appliquée, c'est-à-dire avant le 1^{er} avril.

M. A. Gély a ensuite demandé à M. Floquet son avis sur la jurisprudence qui tend à établir, concernant l'application de la loi votée en décembre 1890 et modifiant l'article sur le contrat de louage.

Cette loi porte maintenant qu'une indemnité est due à un employé renvoyé et que tout engagement tendant à annuler les effets de la loi reste sans effet.

Or, on a jugé que la loi n'était pas applicable aux engagements antérieurs à la loi et que ces engagements continueraient d'être valables.

Le président de la Chambre a déclaré qu'à son point de vue la chose était mal jugée et que du moment que la loi condamne en principe ces engagements, ceux qui sont antérieurs ne peuvent exercer d'effet postérieurement à la loi.

M. Floquet a demandé qu'on lui communiquât les jugements rendus dans le sens qu'on lui indiquait, et a engagé la chambre syndicale des employés à faire poser la question au ministre de la justice.

Autour du Parlement

Paris, 11 mars.

La compétence des Juges de paix

M. Million, président et M. Labussière, rapporteur de la commission qui s'occupe de l'extension de la compétence des juges de paix, ont conféré avec le nouveau ministre de la justice en vue de la seconde délibération sur cette question qui viendra à l'ordre du jour de la Chambre demain ou lundi.

M. Ricard accepte les dispositions générales du système de la commission, notamment l'élevation de la compétence à 300 francs en dernier ressort et à 1,500 francs à charge d'appel; il accepte également la jonction des cantons deux à deux, sous la juridiction d'un juge de paix.

La commission limite la jonction au cas où la population réunie des deux cantons ne dépasse pas 15,000 âmes.

M. Ricard serait néanmoins disposé à reculer cette limite jusqu'à 20,000 âmes.

Pour le surplus des détails de la loi, le ministre confèrera de nouveau avec le président et le rapporteur de la commission.

Les Conseillers d'Arrondissement

La commission de la Chambre chargée de l'examen de la proposition Barthou sur l'élection des conseillers d'arrondissement a adopté cette proposition à l'unanimité, et a nommé M. Barthou rapporteur.

La proposition tend à supprimer les élections partielles aux conseils d'arrondissement dans les six mois qui précèdent le renouvellement triennal de ces assemblées, comme cela a lieu pour les conseils généraux.

La commission a réservé jusqu'après l'audition du ministre de l'intérieur son avis sur la proposition de M. Arthur Legrand (Manche), portant que le renouvellement partiel des conseils d'arrondissement n'aura pas lieu le même jour que celui des conseils généraux.

Commission des Chemins de Fer

La commission des chemins de fer a approuvé le rapport de M. Labussière,

concluant à l'adoption d'un projet portant déclaration d'utilité publique du chemin de fer de Laqueuille au Mont-Dore.

La Propriété Industrielle

M. Vallé a lu aujourd'hui son rapport à la commission qui s'occupe du projet de loi portant approbation des arrangements signés, à Madrid, le 14 avril 1891, entre les divers états faisant partie de l'union internationale pour la protection de la propriété industrielle. Ces arrangements modifient dans un sens très heureux certaines dispositions de la convention internationale de 1883 qui, à la suite d'articles violents, avaient provoqué une très vive émotion dans le monde industriel.

Il y a longtemps que notre industrie se plaint de ce que ses produits sont impunément contrefaits à l'étranger et qu'une concurrence déloyale établit des centres actifs de négociations commerciales dans notre propre pays.

Les résolutions votées à Madrid ont pour effet de remédier à cet état de choses.

La Commission des Prud'hommes

On sait que la Chambre a décidé, hier, de conférer aux femmes l'électorat pour les conseils des prud'hommes, mais qu'elle leur a refusé l'éligibilité.

La commission des prud'hommes s'est réunie pour mettre le texte de son projet en harmonie avec les votes émis hier par la Chambre.

Elle a ratifié ces votes et a décidé que l'électorat serait conféré aux femmes de nationalité française, âgées de plus de 21 ans et n'ayant subi aucune condamnation. Toutefois, ces femmes devront exercer une des professions déterminées par la loi et soumises à la juridiction des conseils de prud'hommes.

Commission du Travail

M. Guieysse est nommé président de la commission du travail, en remplacement de M. Ricard, nommé ministre de la justice.

Les Associations

Les bureaux du Sénat ont nommé une commission chargée d'examiner la proposition de loi de M. Goblet sur les associations. Ont été élus : MM. de Verninac, Durand-Savoyat, Goblet, Clamagran, Bérenger, Demole, Cazot, Trarieux, Mazeau.

La commission est en majorité favorable au principe de la loi sur les associations, mais hostile au projet Goblet, dans un grand nombre de ses parties.

Un nouveau Comité

Il vient de se former à la Chambre, sous la présidence de M. Perrier (Savoie) un comité parlementaire de législation civile et commerciale qui comprend, à l'heure actuelle, cinquante-deux députés ayant exercé ou exerçant encore soit la profession d'avoué, soit la profession d'avocat, ou s'étant consacrés à des études de jurisprudence.

Le bureau du comité est ainsi composé : M. Perrier, président; M. Lascombes, vice-président; MM. Bertrand et De la Batut, secrétaires.

Le comité qui doit se réunir sous huit jours, examinera tous les projets ayant pour but d'apporter des modifications aux lois judiciaires.

Les Fraudes sur les Beurres

Le groupe agricole, réuni sous la présidence de M. Viger, a achevé l'examen de la loi relative à la répression des fautes commises dans la vente des beurres. Il a repoussé la séparation des deux commerces de la margarine et du beurre naturel, mais il a adopté, en principe, les autres articles du projet de la commission, sauf en ce qui concerne le mélange des beurres avec l'oléo-margarine.

Les dispositions pénales nouvelles

proposées par la commission ont été également adoptées, notamment l'application de l'article 463 du Code pénal.

SÉNAT

Paris, 11 mars.

La séance est ouverte à 3 h. 10, sous la présidence de M. Le Royer.

LES UNIVERSITÉS

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi ayant pour objet la constitution des Universités.

DISCOURS DE M. BOURGEOIS

M. Bourgeois, ministre de l'instruction publique s'attache à réfuter les arguments présentés par M. Challemel-Lacour, et d'après lesquels les Universités qu'on veut créer seraient des ombres malfaisantes, une restauration du Moyen-Age ou une grande imitation de l'étranger; qu'elles détruiraient les Facultés, désorganiserait l'enseignement supérieur et iraient même jusqu'à détruire l'unité politique et morale de la France.

M. Bourgeois démontre que les Universités qu'il s'agit de créer sont déjà toutes puissantes. A la suite du décret de 1885, dont l'honneur revient à M. Goblet, les attributions qui ont été données aux Facultés les constituent, en fait, en Universités; mais nous croyons devoir compléter ce décret en leur conférant une personnalité civile en autorisant les Universités à donner des titres et des diplômes d'Université. Cette œuvre est essentiellement française et nouvelle, elle ne ressemble en rien aux corporations privilégiées du moyen-âge et ne constitue aucun privilège en dehors du droit commun.

M. Bourgeois déclare que les universités que l'on se propose de créer ou plutôt de consacrer ne seront nullement calquées sur les universités étrangères. Il n'est pas exact de dire qu'elles ne seront pas conformes à l'esprit de la Révolution, ni aux idées de la France moderne, Diderot, Talleyrand, Condorcet, ont été les premiers instigateurs du projet qui est en discussion aujourd'hui.

C'est le premier empire qui a cherché à enchaîner l'esprit français en désorganisant les diverses branches de l'enseignement. Le mouvement qui s'est produit en faveur de la création des universités a été spontané et nullement préparé par l'administration universitaire. Cette idée de l'unité de la science s'impose à tous les ministres de l'instruction.

Les républicains ont été favorables à ce projet.

La séance est suspendue. Elle est reprise à 4 h. 45.

M. Bourgeois assure que la création des universités ne portera aucune atteinte aux facultés isolées; non seulement elles ne sont pas menacées dans leur existence, mais l'article 19 leur garantit les droits existants.

Les universités ne seront pas créées sur les points où n'existent pas des facultés. Loin de nuire aux petites facultés, il en résultera pour elles un accroissement de prospérité. Pour les petites facultés qui ne peuvent pas aspirer au titre d'université, leur rôle actuel est maintenu. Enfin, il s'établira nécessairement entre les facultés de divers ordres une sorte de gradation.

Le nombre d'universités à créer n'est pas limité; cependant le projet du gouvernement tend à limiter la création des universités aux facultés comprenant les quatre facultés.

Les excellents résultats obtenus par les facultés de plein exercice, justifient pleinement leur transformation en universités. Aujourd'hui, les esprits sont préparés à cette rénovation de l'enseignement général. Nous devons répondre à ce mouvement généreux qui pousse à faire une œuvre utile à la nation. Si le projet n'était pas voté, il en résulterait un grand découragement.

L'orateur termine en définissant le rôle de la science qui a besoin pour se développer de la diffusion et de la liberté. (Applaudissements chaleureux).

DISCOURS DE M. THÉZARD

M. Thézard combat le projet de loi auquel il reproche d'être trop vague, et la création des universités; mieux vaut le développement des Facultés. Ce n'est pas en

Feuilleton de l'ECHO DE LYON 12 Mars

54

MICHEL STROGOFF

Par JULES VERNE

DE MOSCOU A IRKOUTSK

DEUXIÈME PARTIE

— Pauvre Michel, répondit Nadia tout émue. Ne parle pas ainsi. Ce n'est pas la réponse que je te demande, Michel, pourquoi, maintenant, as-tu tant de hâte d'atteindre Irkoutsk?

— Parce qu'il faut que j'y sois avant Ivan Ogareff! s'écria Michel Strogoff. — Même encore? — Même encore, et j'y serai!

Et, en prononçant ces derniers mots, Michel Strogoff ne parlait pas seulement par haine du traître. Mais Nadia comprit que son compagnon ne lui disait pas tout, et qu'il ne pouvait pas tout lui dire.

Toulounovskoë. La jeune fille ne marchait plus sans d'extrêmes souffrances. Ses pieds endoloris pouvaient à peine la soutenir. Mais elle résistait, elle luttait contre la fatigue, et sa seule pensée était celle-ci :

« Puisqu'il ne peut pas me voir, j'irai jusqu'à ce que je tombe! »

D'ailleurs, nul obstacle sur cette partie de la route, nul danger non plus, dans cette période du voyage, depuis le départ des Tartares. Beaucoup de fatigue seulement.

Pendant trois jours, ce fut ainsi. Il était visible que la troisième colonne d'envahisseurs gagnait rapidement dans l'est. Cela se reconnaissait aux ruines qu'ils laissaient après eux, aux cadavres qui ne fumaient plus, aux cadavres déjà décomposés qui gisaient sur le sol.

Dans l'ouest, rien non plus. L'avant-garde de l'émir ne paraissait pas. Michel Strogoff en arrivait à faire les suppositions les plus invraisemblables pour expliquer ce retard. Les Russes, en forces suffisantes, menaçaient-ils directement Tomsok ou Krasnoïarsk? Le troisième colonne, isolée des deux autres, risquait-elle donc d'être coupée? S'il en était ainsi, il serait facile au grand-duc de défendre Irkoutsk, et, du temps gagné contre une invasion, c'est un achèvement à la repousser.

Michel Strogoff se laissait aller parfois à ces espérances, mais bientôt il comprenait tout ce qu'elles avaient de chimérique, et il ne comptait plus que sur lui-même, comme si le salut du grand-duc eût été dans ses seules mains!

Soixante verstes séparant Kouitounovskoë de Kimilteiskôë, petite bourgade située à peu de distance du Dinka, tributaire de l'Angara. Michel Strogoff ne songeait pas sans appréhension à l'obstacle que cet affluent d'une certaine importance plaçait sur sa route.

De bacs ou de barques, il ne pouvait être question d'en trouver, et il se souvenait, pour l'avoir déjà traversé en des temps plus heureux, qu'il était difficilement guéable. Mais, ce cours d'eau une fois franchi, aucun fleuve, aucune rivière n'interromprait plus la route qui rejoignait Irkoutsk à deux cent trente verstes de là.

Il ne fallut pas moins de trois jours pour atteindre Kimilteiskôë. Nadia se traînait. Quelle que fût son énergie morale, la force physique allait lui manquer. Michel Strogoff ne le savait que trop!

S'il n'eût pas été aveugle, Nadia lui aurait dit sans doute :

— Va, Michel, laisse-moi dans quelque hutte! Gagne Irkoutsk! Accomplis ta mission! Vois mon père! Dis-lui où je suis! Dis-lui que je l'attends et tous deux, vous saurez bien me retrouver. Pars. Je n'ai pas peur! Je me cacherais des Tartares! Je me conserverai pour toi, pour toi! Va, Michel! Je ne peux plus aller!

Plusieurs fois, Nadia fut forcée de s'arrêter. Michel Strogoff la prenait alors dans ses bras, et n'ayant pas à penser à la fatigue de la jeune fille du moment où il la portait, il marchait plus rapidement et de son pas infatigable.

Le 18 septembre, à dix heures du soir, tous deux atteignirent enfin Kimilteiskôë. Du haut d'une colline, Nadia aperçut une ligne un peu moins sombre à

l'horizon. C'était le Dinka. Quelques éclairs se réfléchissaient dans ses eaux, éclairés sans tonnerre qui illuminaient l'espace.

Nadia conduisit son compagnon à travers la bourgade ruinée. La cendre des incendies était froide. Il y avait au moins cinq ou six jours que les derniers Tartares étaient passés.

Arrivée aux dernières maisons de la bourgade, Nadia se laissa tomber sur un banc de pierre.

— Nous faisons halte? lui demanda Michel Strogoff.

— La nuit est venue, Michel, répondit Nadia. Ne veux-tu pas de reposer quelques heures?

— J'aurais voulu passer le Dinka, répondit Michel Strogoff, j'aurais voulu le mettre entre nous et l'avant-garde de l'émir. Mais tu ne peux plus même te traîner, ma pauvre Nadia!

— Viens, Michel » répondit Nadia, qui saisit la main de son compagnon et l'entraîna.

C'était à deux ou trois verstes de là que le Dinka coupait la route d'Irkoutsk. Ce dernier effort que lui demandait son compagnon, la jeune fille voulut le tenter. Tous deux marchèrent donc à la lueur des éclairs. Ils traversaient alors un désert sans limites, au milieu duquel se perdait la petite rivière.

Pas un arbre, pas un monticule ne faisait saillie sur cette vaste plaine, qui recommençait la steppe sibérienne. Pas un souffle ne traversait l'atmosphère, dont le calme eût laissé le moindre se propager à une distance infinie.

Soudain, Michel Strogoff et Nadia s'arrêtèrent comme si leurs pieds eussent

été saisis dans quelque crevasse du sol. Un aboiement avait traversé la steppe. « Attends-tu? » dit Nadia.

Puis, un cri lamentable lui succéda, un cri désespéré, comme le dernier appel d'un être humain qui va mourir.

— Nicolas, Nicolas! s'écria la jeune fille, poussée par quelque sinistre pressentiment.

— Viens, Michel, viens, dit Nadia. Et elle, qui tout à l'heure se traînait à peine, recouvra soudain ses forces sous l'empire d'une violente surexcitation.

— Nous avons quitté la route? dit Michel Strogoff, sentant qu'il foulait, non plus un sol poudreux, mais une herbe rase.

— Oui... il le faut!.. répondit Nadia. C'est de là, sur la droite que le cri est venu.

Quelques minutes après, tout deux n'étaient plus qu'à une demi-verste de la rivière.

Un second aboiement se fit entendre, mais, quoique plus faible, il était certainement plus rapproché.

Nadia s'arrêta.

— Oui, dit Michel. C'est Serko qui

LES ÉTUDIANTS DE LYON

Les Incidents de la Faculté de médecine

Après les incidents regrettables qui se sont produits à la Faculté de médecine, calme dans les esprits en invitant les uns et les autres à un peu plus de tolérance.

Un regrettable Incident

Avant-hier soir, vers neuf heures, deux étudiants civils qui traversaient le pont de la Guillotière auraient été accostés par six étudiants militaires sans, disent-ils, qu'il y ait eu provocation de leur part.

A l'Hôtel-Dieu

D'autre part, hier matin, à la sortie de la clinique de M. Poncet, chirurgien-major des hôpitaux, un étudiant civil et un étudiant militaire, bons camarades les uns avant les événements de ces derniers jours, se mirent à discuter avec vivacité sur l'expression de « baraque » dont avait été gratifiée l'École de santé.

La discussion commençait à s'envenimer, lorsqu'un autre étudiant civil voulut intervenir et éviter une querelle. Il fit remarquer à l'étudiant militaire que l'on n'en voulait pas personnellement aux étudiants, mais à l'École, au régime de cette « boîte ».

A ces mots, l'étudiant militaire, qui l'expression avait choqué, allongea à son interlocuteur un violent soufflet en disant : « Je vous défends de parler ainsi de notre école ».

M. Poncet, attiré par le bruit de cette altercation, intervint assez tôt pour empêcher des scènes qui n'auraient pas manqué de se produire. En effet, à ce moment, un groupe nombreux d'étudiants militaires faisait cercle autour des adversaires, tandis que trois ou quatre étudiants civils étaient seuls témoins de cette vive explication.

On nous affirme même qu'un médecin major, présent à ce moment, n'avait pas cru devoir intervenir.

Quelques paroles violentes furent encore échangées, tandis que M. Poncet entraînait dans son cabinet les deux étudiants civils. Il leur recommanda le calme et l'indulgence pour des actes que les manifestations de ces derniers jours avaient en quelque sorte motivés, sinon excusés.

Les Internes

En raison de cette attitude agressive, les internes des hôpitaux de Lyon qui, jusqu'à présent, étaient restés en dehors des manifestations, ont résolu de prendre la défense de leurs camarades les étudiants civils, et de formuler nettement les griefs qu'ils allèguent contre l'École de santé militaire. Messieurs les internes ont été les intermédiaires entre les étudiants et les professeurs de la Faculté.

Ils se sont réunis dans la soirée en comité particulier, au café Chanel, afin de discuter des différentes questions qu'ils ont l'intention de soumettre à une réunion générale des étudiants en médecine.

A l'Antiquaille

Un autre incident, heureusement moins grave que le précédent, s'est produit à onze heures du matin à la sortie de la clinique de l'Antiquaille.

Les élèves étaient pour la plupart partis. Deux seuls, un militaire et un civil restaient en arrière. Vouant l'un et l'autre franchir en même temps une porte assez étroite, ils échangèrent quelques mots assez vifs, puis l'étudiant civil sauta sur son interlocuteur. Celui-ci réussit à se dégager, et à son tour saisit son adversaire au collet.

Heureusement un employé de l'hospice et une sœur arrivèrent sur ces entrefaites et les séparèrent. Le militaire rejoignit ses camarades et le civil partit avec les siens.

Autour des Facultés

Les étudiants sachant que la Faculté de médecine était fermée par décision du conseil, se sont abstenus en grande partie d'y paraître.

Quelques-uns seulement se sont rendus dans la matinée quai Claude-Bernard, et ont pu contempler les affiches suivantes qui avaient été placardées sur la porte de la Faculté de médecine :

En raison des désordres qui se sont produits, la Faculté a décidé de fermer ses cours et de suspendre ses actes.

La mesure entre en vigueur à dater de ce jour. Lyon, 11 mars 1892.

Le doyen : Signé, LORTET.

Sur la porte de la Faculté des sciences :

La Faculté de médecine étant fermée, l'entrée des bâtiments universitaires pour accéder à la Faculté des sciences n'est plus autorisée.

Plusieurs gardiens de la paix, sous les ordres d'un gendarme, se sont proménés pendant toute la journée autour des Facultés, prêts à intervenir en cas de désordres.

M. le professeur Crolas est resté une partie de la journée dans son cabinet de l'école de médecine.

A deux heures de l'après-midi, cent cinquante étudiants sont revenus quai Claude-Bernard, où ils n'ont, d'ailleurs, pas stationné.

Plusieurs internes de l'Hôtel-Dieu s'étaient également donné rendez-vous devant la Faculté, à l'effet de convoquer tous les étudiants civils à une réunion générale au siège de l'Association, dans le sous-sol de la Brasserie Georges.

Convoqués par les internes, les étudiants ont renoncé à aller manifester devant le domicile de M. le professeur Testud, comme ils en avaient eu un moment l'intention.

A l'École de Santé Militaire

Les élèves de l'École de santé militaire ont été consignés pour la journée seulement. M. le médecin inspecteur Vallin ayant, avec raison, jugé prudent de ne pas laisser circuler les jeunes gens dont il a la surveillance.

Le jour même ou un conflit s'est élevé entre eux et leurs camarades civils. Ne voulant pas voir se produire des manifestations hostiles devant l'École de santé militaire, l'administration préfectorale avait envoyé quai de la Charité quelques gardiens de la paix avec mission, le cas échéant, de disperser les manifestants et d'empêcher les cris séditieux.

Durant toute l'après-midi, les agents n'ont

UN ASSASSINAT A COUTOUVRE

Le Fils d'un garde-champêtre assassin

On nous télégraphie de Roanne :

Hier, à 11 heures du soir, la gendarmerie de Perreux, prévenait le parquet de notre ville, qu'un assassinat venait d'être commis à Coutouvre, commune du canton de Perreux.

Aussitôt le juge d'instruction, le capitaine de gendarmerie, M. Rochard, greffier, accompagné du docteur Bertrand, médecin, se sont rendus sur les lieux du crime.

Mardi soir, vers huit heures, le nommé Barthélemy Muzelle, âgé de 48 ans, fils du garde-champêtre de Coutouvre, se rendait au domicile du sieur Jean-Marie Poyer, âgé de 31 ans, tisserand, habitant au hameau de Verrière, à quatre kilomètres de Coutouvre.

Muzelle, qui se trouvait près du métier à tisser de Poyer, qu'il trouva plus forte que celle qu'il avait apporté avec lui dans le but bien déterminé de le tuer, et s'approchant du lit du malheureux Poyer, lui assena un formidable coup sur le côté droit de la tête et lui fit une profonde blessure lui ayant coupé le visage de l'oreille au nez.

Malgré cette blessure dont le sang s'échappait en abondance, Poyer se leva aussitôt, se jeta sur son meurtrier et reçut à ce moment un second coup de hache sur l'épaule droite.

Muzelle, les vêtements couverts de sang, enfouit un carreau de vitre de la fenêtre, par où il s'est enfui, laissant sur les lieux du crime ses sabots ainsi que la hachette emportée de chez lui et dont il ne s'est pas servi, s'est rendu chez lui, a changé de vêtements et a disparu.

Poyer, malgré ses blessures et la grande perte de sang, pieds nus et en chemise, s'est rendu chez son plus proche voisin, M. Fenouillet, à trois cents mètres de son habitation, et lui a demandé l'hospitalité.

L'adjoint au maire de Coutouvre, averti aussitôt, envoya le malheureux père de Muzelle, comme garde champêtre, prévenir la gendarmerie de Perreux, sans lui dire de quoi il s'agissait.

Poyer a été conduit à l'hospice de Coutouvre, où les membres du parquet l'ont interrogé.

M. Bertrand, médecin, a déclaré que l'état de Poyer était désespéré et que ce n'était plus qu'une affaire de jours.

Le meurtrier n'a pas encore été arrêté, malgré les recherches de la gendarmerie.

UNE FEMME BROYÉE

On nous télégraphie d'Uchizy :

Une femme jeune encore et assez convenablement vêtue, dont l'identité n'a pu jusqu'à présent être établie, a été renversée hier près du passage à niveau situé à la borne kilométrique 423, entre les gares de Fleurville et Uchizy, par la locomotive du train direct 46 qui vient de Lyon et arrive à Uchizy à 11 heures 57.

Le mécanicien, s'étant aperçu de l'accident, a stoppé aussitôt, mais tout le train avait déjà passé sur le corps de la victime, qui ne formait plus qu'un amas de chair informe et méconnaissable.

Une enquête est ouverte afin d'établir si l'on se trouve en présence d'un accident ou d'un suicide.

Lyon

NOS ÉCHOS

Le temps. — Observations du journal, 11 mars, 3 heures soir :

Hauteur du baromètre : 754. — Température, + 0°. — Direction du vent : Ouest. — Maximum de température dans les vingt-quatre heures + 3°.

Minimum de température dans les 24 heures : - 2°.

Situation générale. — Les basses pressions du Nord-Ouest s'étendent sur toute l'Europe excepté à l'Est de la Russie. Les vents du Nord-Ouest dominent et sont forts sur nos côtes. La température baisse légèrement en France, les neiges sont nombreuses.

Dernière heure. — Le centre de la dépression passe sur la Belgique et le baromètre baisse de deux millimètres à Paris, d'un à Biarritz et à Nice. Il se relève au contraire d'un millimètre à Valencia. La pression est de 743 à Charleville, 737 à Biarritz.

Le temps qu'il fera aujourd'hui. — Temps nuageux, giboulées. Vent d'entrée Sud-Est et Sud-Ouest.

Aux vitrines : On remarque, à la vitrine de Dusserre, un tableau signé C. Bellon, représentant, sur une draperie de soie bleue, un vase de Satorouma posé sur un pied de bois de fer incrusté de nacre. Derrière, un sabre japonais en malachite donne sa note verte clair. On ne saurait trop louer les tons, à la fois chauds et opalins de la vieille porcelaine du vieux grès, plutôt, — qui s'harmonisent à souhait dans leur décor bleu. Cet élégant tableau est, nous dit-on, destiné à l'exposition des Champs-Élysées. Tous nos compliments à l'artiste.

On sait que notre ténor Massart vient de chanter Lohengrin à Monte-Carlo.

Tous les journaux de Paris ont été unanimes à constater l'immense succès obtenu par lui dans le rôle de Lohengrin.

Le journal le Monte-Carlo s'exprime en ces termes :

« L'interprétation a été en tous points excellente : M. Massart (Lohengrin) a été particulièrement fêté : sa voix forte, claire et juste à ajouter à la parfaite compréhension de son rôle lui ont valu de la part de notre public éclairé les démonstrations non équivoques de la plus vive sympathie ; ce n'a été qu'une longue ovation. »

verne. Vous avez bien agi en vous embarquant avec un groupe réformateur.

Votre circonscription de Valence ne vous négligera point, vous avez dû préserver son esprit de l'affaiblissement que se rencontre ailleurs, dans la Drôme elle-même, vous trouverez grand nombre d'approbateurs.

Peut-être cette ferme attitude vous attire-t-elle des suspicions, des coups de lardoires, peut-être un jour, la presse opportuniste, habituée à régenter l'opinion publique, vous chapitrera-t-elle, vous taxera-t-elle d'esprit broillon ou d'intransigance, mais ces querelles familiales, ces attaques en dessous ne sauraient vous toucher. Vous n'auriez qu'à quitter les couloirs parlementaires pour vous adresser au grand maître, le suffrage universel, aux hommes de principes et aux travailleurs : la Drôme vous récompenserait en résistant au canon du décribriseur Ferry et en combattant pour l'avenir d'une République démocratique et sociale.

Théâtre. — Centre-manifestation. — Hier soir, les artistes d'opérette réunis en société donnaient leur première représentation. Un public nombreux était venu entendre Josephine vendue par ses sœurs. Chaque acte a été bissé et d'un bout de la représentation à l'autre, cela a été une ovation ininterrompue pour tous.

Disons aussi que l'orchestre d'opéra, sous l'habile direction de M. Gniol, a eu une large part du succès.

Pouvait-il en être autrement quand on remarque aux pupitres des solistes comme MM. Leplat, Broustet, Baron, Couppier, etc., etc.

Dimanche, Miss Helyett et Les Dominos roses.

Concert du XIX^e Siècle. — Pour les débuts de miss Syriana, célèbre patineuse de l'Alhambra de Londres, salle comble ; applaudissements répétés pour la charmante miss Mignon. Grand succès de toute la troupe.

Prochainement, débuts de Mlle Duteil, comique de genre.

Concert de famille. — Vu le succès que remportent chaque dimanche les réunions de famille qui se donnent au grand café des Colonnes, boulevard Maurice-Clerc (ancien-nement boulevard de l'Est), les jeunes gens faisant partie des différentes sociétés chorales de la ville ont décidé que dimanche soir, à la suite du concert instrumental et vocal qui se donnera chez M. Ronat, des prix seront décernés aux chanteurs et instrumentistes les plus méritants.

A cet effet, un jury sera nommé au cours de la soirée par tous les membres présents à cette réunion.

Les garçons brasseurs. — Nous recevons, avec prière d'insérer, la lettre suivante :

« Au nom de mes collègues, garçons brasseurs de Valence dont je suis délégué et en mon nom personnel, je viens vous donner connaissance de faits que nous réprouvons hautement et flétrissons :

« La suite de la mort tragique d'un de nos camarades, le citoyen Palcos, dont vous avez relaté l'accident et les obsèques ; nous avons ouvert une souscription publique pour venir en aide à la malheureuse veuve qui reste sans ressources avec deux jeunes orphelins sur les bras. Partout notre souscription a trouvé l'accueil qu'elle méritait sans un seul négociant, brasseur de la ville, le nommé R..., de la brasserie Vellen, qui a refusé catégoriquement sous le prétexte que certaines formes manquaient à cette bonne œuvre.

« Nous venons remercier tous les cafetiers et tous les souscripteurs de la bienveillance avec laquelle ils ont concouru à cette manifestation solennelle de solidarité sociale. Nous laissons le public juger la conduite du personnage que nous vous signalons plus haut.

« Veuillez agréer, etc. » E. CHARLON.

Bourg-les-Valence. — De l'eau S. V. P. — Quoique notre ville soit arrosée par le Rhône, l'eau manque complètement depuis quelques jours à nos ménages.

Tout le monde sait que le Bourg est habité en majeure partie par la classe laborieuse. Ces braves gens n'ont que le temps nécessaire pour faire leur modeste popote, dîner à la hâte et rejoindre ensuite l'atelier. Or, savez-vous jusqu'à quel point va la perspicacité municipale du Bourg ? C'est de supprimer, pour cause de travaux, l'eau juste au moment et à l'heure où tous les ménages en ont besoin !

« Il nous semble qu'avec un peu plus de sagesse les lumières du Bourg, ne suivant pas en tous points celles légendaires de Valence, pourraient satisfaire les réclamations dont nous nous faisons ici l'écho, et donner l'ordre que les réparations se fassent de telle sorte qu'elles gênent le moins possible les contribuables. »

SÈRE

Vienne. — Banquet. — Le banquet annuel de la fanfare de St-Martin a eu lieu dimanche 6 mars au restaurant Guieu, boulevard de la Pyramide. Plus de 120 convives ont pris place au festin.

Un dessert, une collecte faite au profit des guyrriers sans travail a produit 27 fr. 50.

Monument historique. — On nous annonce que la Société des Amis des arts de Grenoble provoque une souscription pour l'érection d'un monument au peintre viennois, l'abbé Guétal.

Foire. — La foire de La Rosière sur Estrablin aura lieu cette année le mercredi 25 mars prochain.

Touristes viennois. — Nous apprenons avec plaisir que la société de gymnastique et d'instruction militaire les Touristes Viennois prendra part au concours national de gymnastique qui aura lieu à Paris le 10 juillet 1892.

Cadavre retiré du Rhône. — Hier, à midi, on a retiré du Rhône le cadavre d'une femme ne portant pour tout costume qu'un soulier. L'état de putréfaction était tellement avancé qu'il n'a permis d'établir ni l'âge ni le signalement de cette personne.

UNE MÈRE DÉNATURÉE

On nous écrit de Vienne :

Depuis longtemps, les époux D..., habitant à Saint-Cyrl-sur-Rhône, vivaient en très mauvaise intelligence ; le mari, âgé de 29 ans, cultivateur laborieux, était constamment en butte aux tracasseries de son acariâtre épouse, plus âgée que lui de 5 ou 6 ans ; celle-ci, de concert avec sa mère, Mme G..., rentrait la vie impossible à cet homme.

Il y a deux ou trois jours, à la suite d'une querelle de ménage amenée par les brutalités de la mère envers son plus jeune enfant, M. D... lui fit une forte réprimande, mais la belle-mère, prenant parti pour sa fille, insulta son gendre, et ces deux mégères, armées l'une d'un tisonnier, et l'autre d'un couteau, le poursuivirent à travers les champs. D... fut obligé de se réfugier chez des voisins.

La femme D... se vengea alors sur ce même enfant qui avait occasionné la querelle et le pauvre petit être, âgé de six mois à peine, eut une jambe fracturée et un bras brisé.

Un médecin de Vienne, mandé par les voisins, ne put que soigner la jambe de ce malheureux enfant, mais le bras est complètement brisé et il en restera estropié, si toutefois il survit à ces mauvais traitements.

La rumeur publique accuse également la femme D... d'avoir, par suite des coups

doivent avoir lieu au mois de mai ; il vote une somme de 50 francs pour l'érection d'un monument à Elouard Thiérs.

Différentes autres affaires ont reçu la suite qu'elles comportaient.

La séance a été levée à 19 h. 1/2.

Givors. — Obsèques civiles. — Les funérailles civiles du citoyen Claude-François Forest, auront lieu aujourd'hui samedi, à 4 h. 1/2.

La Mulatière. — La Fanfare. — Dimanche prochain 13 courant, à 7 heures 1/2 du soir, dans la vaste salle du Casino d'Oullins, cette excellente société donnera un grand concert artistique au profit de sa caisse ; composé des principaux éléments du Conservatoire et des Cafés-Concerts de Lyon, accompagné par un orchestre symphonique composé de dix-huit exécutants tous faisant partie de la société, sous l'aimable direction de leur chef M. Aubert.

M. les membres honoraires, qui désiraient accompagner la Société au concours d'Alger, sont priés de se faire inscrire tous les jeudis, dans le plus bref délai, au siège de la Société, ou chez M. Squillario, trésorier de la Société, grande rue de la Mulatière, 41.

Oullins. — Société d'encouragement aux écoles laïques d'Oullins. — En raison du concours musical qui la Fanfare d'Oullins organise pour les 5 et 6 juin prochain, la Société d'encouragement aux écoles laïques de cette ville a décidé d'ajourner à l'automne le concert-conférence suivi de l'automne qu'elle avait annoncé pour le 15 mai. Un avis ultérieur en fera connaître la date.

LOIRE

Rive-de-Gier. — Accident de voiture. — Le nommé Antoine Dussurgey, âgé de 60 ans, habitant au hameau de Barbieux, commune de Saint-Dider-Sous-Riverie, conduisait hier matin, vers les 9 heures, une voiture de pommes à destination de Lyon, lorsque arrivé sur le pont des Roches, à Saint-Joseph, il a versé avec son équipage. Dans sa chute il s'est fracturé la jambe gauche.

Une femme de passage est allé chercher du secours. On a transporté le blessé chez M. Jean-Claude Leynard, où des soins lui ont été prodigués.

Le véhicule a en les deux bras cassés ; il a été conduit chez le charron ; seul le cheval n'a eu aucun mal.

Alliance républicaine. — Dimanche 13 mars, à 2 heures du soir, réunion des membres de l'Alliance communale de Rive-de-Gier, au siège social (local du cercle ripagrien).

Ordre du jour. — Réunion préparatoire en vue des élections municipales.

Vol. — Des malfaiteurs restés inconnus se sont introduits avec escalade dans l'usine des Etaings, appartenant à MM. Marrel frères.

Ils ont soustrait des coussinets en bronze du poids de 120 kilos et d'une valeur de 300 fr. environ.

La gendarmerie a ouvert une enquête.

Roanne. — Conseil municipal. — Le conseil municipal convoqué en séance extraordinaire pour aujourd'hui samedi, ne sera convoqué que lundi prochain, 14 courant, à huit heures du soir, au lieu ordinaire des séances, afin de permettre aux membres du conseil du parti ouvrier de se rendre demain à la fête de famille organisée par le parti ouvrier, à la salle de Venise, pour l'anniversaire du 18 mars 1871.

Cette fête se composera : d'une conférence et d'un concert suivi d'un bal.

Vol de plomb. — Cette nuit un vol de 30 kilos de plomb a été commis à Fontalon, dans la nouvelle construction de l'imprimerie de M. Roustan.

Classe 1892. — Les conscrits de la classe 1892, de Roanne et du cotéau, sont invités à se réunir samedi, 12 courant, au café Constantin, rue Saint-Jean, 17, à l'effet de nommer une commission définitive pour célébrer le trentième anniversaire de leur classe.

Thomasson en cour d'assises. — Nous apprenons que le conscrit Thomasson, qui au moment du tirage au sort, a refusé de tirer aux cris de : « A bas la Patrie ! » serait poursuivi aux assises de la Loire.

Thomasson serait aussi l'auteur des affiches apposées pour empêcher les conscrits de prendre part au tirage au sort.

HAUTE-LOIRE

Le Puy. — La tombola de l'Harmonie. — Notre intelligente et vaillante société musicale, l'Harmonie du Velay, va, dans un mois, faire flotter sa glorieuse bannière sur une rive étrangère, l'Algérie.

Pour subvenir aux grandes dépenses qu'occasionnera ce long voyage d'outre-mer, elle a organisé une grande tombola qui sera tirée quelques jours avant son départ.

Nous engageons vivement toutes les personnes qui, pour quelque cause que ce soit, tiennent à la société, de lui venir en aide en n'hésitant pas à prendre un ou plusieurs modestes billets de tombola, au prix modique de 0,50 centimes, qui doivent la posséder à ce concours international de la reine des mers où elle espère trouver le définitif couronnement de sa carrière artistique si notablement connue et appréciée.

Théâtre. — Ce soir, samedi, à l'Alcazar, la troupe de Coornes, Albert Chartier, donnera dans notre ville, une représentation de Monsieur l'Abbé, comédie en trois actes, de M. Meilhac, et de Pâturail, comédie en un acte du même auteur.

Justice de paix. — M. Morel, notaire, est nommé suppléant de la justice de paix du canton du Monastier.

Arrestation. — Ce matin, la police de sûreté de notre ville, a arrêté le nommé Pierre Maurin, 45 ans, journalier, au Puy, surpris en flagrant délit de vol d'une pièce de bois au lycée de filles.

DRÔME

Valence. — Lettre ouverte. — Au citoyen Maurice Faure, député de la Drôme :

« Un certain nombre de vos collègues viennent de se constituer en groupe d'extrême-gauche : ce n'est point que cette tentative de groupement soit destinée à marquer un foyer de crises ministérielles, un brandon de discorde parlementaires ; les promoteurs de cette résolution ont obéi à de loables préoccupations.

Dans cette Chambre, tout paraît frapper d'impuissance, de stérilité, les gouvernements, chefs de parti, ministres du lendemain ou de la veille ; les déclarations ministérielles tiennent lieu de programmes et de réformes. Jusqu'à ces temps, le parti radical s'était immobilisé à la concorde républicaine et son effacement était l'ensevelissement de l'esprit, de l'œuvre même de la République. Voilà le parti réformateur progressiste de la République reconstitué avec sa pensée propre, avec son but défini, avec son personnel d'initiateurs, avec ses moyens d'action, de propagande, avec son souffle d'indépendance.

Vous n'avez pas hésité à vous enrober dans cette phalange de pionniers, vous ne vous proposez pas d'être un opposant systématique, vous ne prenez pas les ministères pour un jeu de quilles, mais vous prétendez secouer l'engourdissement officiel, arracher la démocratie au pharisaïsme, au bourgeoisisme égoïste et apeuré qui la gou-

LE GRISOU

Une Terrible catastrophe. — Plus de 200 victimes

Bruxelles, 11 mars.

Un terrible coup de grisou a éclaté vers 9 heures du matin, dans les puits n° 3 du charbonnage d'Anderlues.

Les effets ont été ressentis jusqu'à l'orifice du puits. Le câble et la cage ont été pulvérisés.

270 ouvriers du trait du matin étaient dans la mine. Une cinquantaine ont pu se sauver par le puits n° 2.

Seize blessés ont été relevés ; ils sont dans un état épouvantable et une situation désespérée.

On estime qu'il y aura plus de 200 victimes.

Une foule énorme contenue à grand-peine par la gendarmerie, encombre les abords du puits.

La consternation est générale. Les murs du bâtiment où se trouve le ventilateur ont été renversés par la force de l'explosion, mais le ventilateur continue de fonctionner.

LES BLESSÉS. — LES SECOURS

Bruxelles, 11 mars.

Plusieurs blessés qui ont été remontés sont agonisants ; leurs chairs sont complètement carbonisées.

On n'a pas encore remonté les morts. On s'occupe, avant tout, des blessés qui sont encore au fond.

NOUVEAUX DÉTAILS

Bruxelles, 11 mars.

Le trait était presque au complet. Deux traits, les numéros 2 et 3 comptent 450 ouvriers.

Le puits était, paraît-il, grisouté mais il avait été ventilé. Des éboulements se sont produits sous la formidable pression du gaz entre les étales à 400 et 420 mètres.

Le nouveau ventilateur vomit par son énorme cheminée, en partie démolie, une fumée noire et âcre.

Parmi les blessés retirés, jusqu'à présent, se trouvent cinq femmes. Neuf morts ont été remontés à la surface. Vingt-cinq mineurs ont échappé à la catastrophe et n'ont pas la moindre blessure, ils se trouvaient à un profondeur de 300 mètres environ, ils ont pu se diriger vers le puits numéro 2 et ont suivi les galeries les plus profondes, tenant à la main un drapeau vert.

Les mineurs morts paraissent avoir succombé sur le coup de l'asphyxie. La désolation qui règne autour du puits est déchirante, presque un millier de parents forment une double haie dans la cour du charbonnage.

Cette cour est traversée à tout instant par des sauveteurs emportant dans leurs bras les victimes qui sont déposées dans les bureaux.

Les fenêtres des bâtiments sont entourées des parents en pleurs. La neige a commencé à tomber vers cinq heures, ajoutant encore une note sinistre au lugubre spectacle.

Les secours ont été activement organisés par les ingénieurs et les ouvriers du charbonnage. Les ingénieurs des mines de Mons arriveront ce soir. Le gouverneur de la province et les médecins ne quittent pas le lieu de la catastrophe.

La désolation s'est répandue dans tout le pays. On n'entend que des pleurs et des gémissements.

Le sauvetage est très difficile à cause de la fumée intense qui se dégage de la fosse. On ne connaît pas ce matin le chiffre exact des victimes. Les blessés qu'on a remontés jusqu'à présent sont dans un état épouvantable. Ils sont au nombre d'une vingtaine ; la plupart sont atteints à la tête, leur peau est noire et luisante ; tous sont horriblement abimés. On ne remontera pas les morts, dit-on, cette nuit.

La violence de l'explosion a été telle, que les habitants des localités avoisinantes, Cornette, Rieu, Brasserie et Granchemin, etc., croyaient à une secousse de tremblement de terre.

DÉPARTEMENTS

pas en à intervenir et se sont bornés à faire les cent pas devant l'école.

Désireux avant tout de renseigner nos lecteurs et de leur faire connaître exactement ce qui s'est passé à l'école, nous nous sommes bornés à faire les cent pas devant l'école.

Chez un Professeur de la Faculté

Vous venez me demander mon avis sur le conflit qui existe entre les étudiants civils et militaires, nous dit un des plus brillants professeurs de la Faculté de médecine, je vais vous dire ce que je sais.

Depuis quelques mois, un certain antagonisme sépare les étudiants militaires des étudiants civils. A quoi tient cette intelligen-

ce? On a dit que cette bienveillance frise avec la partialité au moment des examens, on a dit que les étudiants militaires, me dit-on, sont très mécontents de la décision du conseil de la Faculté.

On a compris tout cela, et malgré les inconvénients qui peuvent résulter d'une semblable mesure, on s'est décidé à fermer l'école jusqu'au jour où les esprits se seront apaisés.

On a compris tout cela, et malgré les inconvénients qui peuvent résulter d'une semblable mesure, on s'est décidé à fermer l'école jusqu'au jour où les esprits se seront apaisés.

Chez un Officier général

Vous connaissez, mon général, les divers incidents qui se sont produits ces jours derniers entre les élèves de l'Ecole de santé militaire et les étudiants. Voulez-vous me dire à quoi vous attribuez ce regrettable conflit, et quelles mesures compte prendre l'autorité militaire.

On a dit que les étudiants militaires, me dit-on, sont très mécontents de la décision du conseil de la Faculté. On a dit que les étudiants militaires, me dit-on, sont très mécontents de la décision du conseil de la Faculté.

REUNION GENERALE DES ETUDIANTS

Les étudiants en médecine civils invités par les internes de l'Hôtel-Dieu à tenir une assemblée générale pour mettre fin à la crise actuelle, se réunirent à 8 heures 1/2 du soir, dans la brasserie Georges à Perrache.

Nous avons remarqué avec quel empressement les étudiants avaient répondu à cet appel qui était pour eux l'espoir de voir la solution d'un débat pendant 400 étudiants environ se pressaient dans cette enceinte où avaient été dressés, à cet effet, une tribune et une estrade pour le discours.

Oui, ce matin il s'est passé deux incidents assez graves. Voici ce qui est arrivé: A la sortie de la clinique de l'Antiquaille, deux étudiants, un militaire et un civil se rencontrèrent sensés dans un couloir. Il fallait pour sortir franchir plusieurs portes.

Le militaire marcha le premier, n'ayant l'étudiant civil le heurta à deux reprises pour passer devant lui. A une troisième tentative, le militaire se fâcha, l'autre répondit par des menaces et lui sauta dessus. Mais il avait affaire à un solide gaillard qui se dégagea et le saisit à son tour au collet.

Des employés de l'hôpital intervinrent heureusement et les séparèrent. Les deux jeunes gens partirent chacun de leur côté, mais le civil accompagnant l'adjudant qui accompagnait les élèves de l'Ecole toutes les fois qu'ils venaient au cours, s'approcha et dit à ce sous-officier qu'il avait été insulté et brutalisé par un élève.

Heureusement une comédie de charité, terminée de la scène le lendemain, et à son tour, reconstitua à l'adjudant la scène telle qu'elle s'était passée.

L'autre incident est plus grave: Pendant le cours que, ce matin, M. Poncet professait à la clinique de l'Hôtel-Dieu, un étudiant civil dans le but de harceler un militaire, se mit à parler en termes d'insolences de l'Ecole de santé militaire. Il continua ainsi pendant à haute voix, empêchant les élèves d'entendre le professeur, jusqu'à la fin de la leçon.

L'élève de l'Ecole à la sortie le rejoignit dans le couloir et lui reprocha d'avoir traité devant lui de « sale boite » et de « baraque » l'Ecole de santé.

« Je vous défends, dit-il, de parler ainsi de notre école. » Une discussion s'engagea et perdant patience, notre élève souleva son interlocuteur.

La scène, d'après l'enquête à laquelle s'est livrée M. l'inspecteur Vallin, s'est passée telle que je vous la raconte.

Peut-on blâmer un élève d'avoir pris part pour son école? Evidemment non, on ne peut que regretter sa vivacité.

Cet incident est en tout cas déplorable, il ne faut qu'accroître le conflit existant et peut-être n'est-il pas encore terminé.

A l'école, on prêche la modération, on invite les élèves à se contenir, à éviter des bagarres, mais ils sont jeunes, ils ont le sang fier et puis ce sont des militaires. Il leur sera bien difficile de ne pas répondre aux provocations.

La commission informe les étudiants qu'elle recevra les desiderata de ceux qui en auraient de nouveaux à émettre, au café Chanel, en face l'Hôtel-Dieu. A mardi soir, huit heures et demie, dans les sous-sols de la Brasserie Georges, rue Thomassin, pour la lecture définitive des travaux de la commission.

Les événements de la semaine étaient la cause de la réunion de cette commission extraordinaire. Le conseil a délibéré longuement sur les mesures à prendre au présent état de tumulte des étudiants et de la collision des civils et des militaires. Il a ratifié la suspension temporaire des cours de la Faculté qui avait été décidée hier par le conseil de la Faculté de médecine. Il a aussi émis le vœu de voir se calmer au plus tôt l'échauffement des esprits.

La Faculté n'a été fermée que pour prévenir des rixes qui auraient pu se produire. Elle sera donc fermée tant que l'on pourra craindre des événements regrettables.

Il a été, en outre, question de charger le conseil d'administration de la Faculté d'une enquête relative aux origines des manifestations de ces jours derniers. On s'est contenté de leur en recommander de cette façon et leur infliger une peine disciplinaire. Bien que le conseil n'ait pas été directement informé des étudiants qui auraient pu prendre l'initiative de la manifestation, nous pouvons affirmer que trois d'entre eux sont visés.

Enfin, le conseil a pris la décision d'étudier les desiderata que pourraient formuler les étudiants civils. Ce qu'il demande, c'est le calme et le bon ordre. Il veut bien tenir compte des réclamations qui lui seront adressées; s'il y a des réformes à faire, on les étudiera. Le conseil n'a d'ailleurs aucune raison de tenir en moins de estime les étudiants civils, comme ils semblent le croire.

Le conseil n'ayant pu prendre d'autres décisions, vu le manque de documents, se sépara à 7 heures 1/4.

n'ont rien fait en l'occurrence pour pacifier les esprits et ramener le bon ordre.

M. Merlin, ancien interne de Saint-Etienne prend la parole à son tour et critique d'abord ironiquement les paroles de son devancier qu'il taxe de confuses et d'incomplètes. Il reprend la question de l'Ecole avec d'ailleurs éloquence et chaleur.

Après différents pourparlers, des groupes se forment, émettent leurs avis et bientôt différents amendements sont proposés par MM. Lagoutte, Merlin, Straud, etc. On passe à l'ordre du jour, les différents articles qui suivent sont mis aux voix et acceptés à la majorité:

1° Les étudiants civils demandent à joindre des mêmes faveurs que les militaires relativement à la distribution dans les services. Ils réclament la faculté de passer les examens à époques rapprochées dans le cas d'échec.

2° Des excuses par lettre, qui sera affichée, sont demandées à M. M... qui a soufflé un camarade civil dans le service de M. Poncet.

3° Suspension des fonctions de M. Morat pendant le semestre. Le cours de physiologie sera fait par un agrégé.

4° Exclusion de M. Morat du jury d'examen pendant ce même temps.

5° Nomination d'une commission de dix membres chargée de présenter à M. le doyen les doléances de l'assemblée.

Le vote de la commission a soulevé de longues discussions et un tumulte indescriptible. Les rappels à l'ordre n'étaient que faiblement écoutés et ce n'est qu'après une demi-heure que M. Straud a pu faire agréer à la réunion les dix noms suivants pour la commission:

MM. Tournier, Genod, Merlin, Guinet, Denis, Straud, Rivière, Rousseau, Scholl, Gail.

A ce moment le bruit devient à son comble et, dans l'impossibilité où est le bureau de se faire entendre, il lève la séance. Nous devons ajouter que la revue des articles était d'ailleurs épuisée. On se sépara à dix heures et chacun rentre chez soi avec tranquillité.

La commission informe les étudiants qu'elle recevra les desiderata de ceux qui en auraient de nouveaux à émettre, au café Chanel, en face l'Hôtel-Dieu. A mardi soir, huit heures et demie, dans les sous-sols de la Brasserie Georges, rue Thomassin, pour la lecture définitive des travaux de la commission.

Les événements de la semaine étaient la cause de la réunion de cette commission extraordinaire. Le conseil a délibéré longuement sur les mesures à prendre au présent état de tumulte des étudiants et de la collision des civils et des militaires. Il a ratifié la suspension temporaire des cours de la Faculté qui avait été décidée hier par le conseil de la Faculté de médecine. Il a aussi émis le vœu de voir se calmer au plus tôt l'échauffement des esprits.

La Faculté n'a été fermée que pour prévenir des rixes qui auraient pu se produire. Elle sera donc fermée tant que l'on pourra craindre des événements regrettables.

Il a été, en outre, question de charger le conseil d'administration de la Faculté d'une enquête relative aux origines des manifestations de ces jours derniers. On s'est contenté de leur en recommander de cette façon et leur infliger une peine disciplinaire. Bien que le conseil n'ait pas été directement informé des étudiants qui auraient pu prendre l'initiative de la manifestation, nous pouvons affirmer que trois d'entre eux sont visés.

Enfin, le conseil a pris la décision d'étudier les desiderata que pourraient formuler les étudiants civils. Ce qu'il demande, c'est le calme et le bon ordre. Il veut bien tenir compte des réclamations qui lui seront adressées; s'il y a des réformes à faire, on les étudiera. Le conseil n'a d'ailleurs aucune raison de tenir en moins de estime les étudiants civils, comme ils semblent le croire.

Le conseil n'ayant pu prendre d'autres décisions, vu le manque de documents, se sépara à 7 heures 1/4.

Le blessé a pu se rendre ensuite à son domicile, rue de la Thibaudière, 18.

Pied-humide dévalisé. — Les voleurs ont fracturé le « pied-humide » tenu par M. Simonnet au bout du pont Lafayette.

Arrestation. — Le nommé Pierre Rambaud, 28 ans, apprêté, sans domicile fixe, a été arrêté par les agents de M. Sech, commissaire de police de Vaise, au moment où il offrait en vente pour un vil prix, une serrure neuve en cuivre.

Actes de probité. — M. Marius Majoux, géomètre, rue Saint-Pierre-de-Vaise, 39, a remis à M. Duplaignat, commissaire de police de la place Sathonay, un porte-monnaie contenant une certaine somme, trouvée par lui hier après-midi, sur le quai de Bondy.

Voleur macabre. — Un jeune homme de 14 ans, le nommé X..., qui s'était évadé de l'Antiquaille où il était en traitement pour épilepsie, dévalisait les étalages et s'était emparé d'un petit cerceau en bois placé à la devanture d'un magasin de M. Mallet, place du Petit-College.

Grave imprudence. — M. Boulot, employé, rue du Sergent-Blandin, 28, a commis hier soir, à 7 heures, une imprudence qui a failli être funeste pour lui.

Suicide. — Hier soir, M^{me} de Bosdevesy, née Bouchard Arnaud, âgée de 82 ans, s'est suicidée en se jetant par la fenêtre du cinquième étage, rue Pierre-Corneille, 14.

Le feu. — Rue du Jardin des Plantes, deux incendies se sont déclarés hier. A neuf heures du matin, chez M. Chardon, boulangier au numéro 5, et le soir chez M. Clot, marchand de pianos, même rue, numéro 4.

Indispositions. — On a conduit à la pharmacie Prince, MM. C. E... 35 ans, journaliste, rue Saint-Jean. L'agresseur s'était trouvé subitement indisposé en passant cours Lafayette.

Théâtre-Bellecour. — Ce soir samedi, relâche pour le bal des Etudiants. Demain dimanche, Les Brigands, l'opéra-bouffe à grand spectacle d'Offenbach, avec décors nouveaux et costumes entièrement neufs de la maison Blot et deux grands divertissements dansés par Mlle de Filippi, Schmitt et toutes les dames du corps de ballet, sera donné en matinée à 1 h. 1/2 et le soir à 8 heures.

Théâtre-Bellecour. — Ce soir samedi, relâche pour le bal des Etudiants. Demain dimanche, Les Brigands, l'opéra-bouffe à grand spectacle d'Offenbach, avec décors nouveaux et costumes entièrement neufs de la maison Blot et deux grands divertissements dansés par Mlle de Filippi, Schmitt et toutes les dames du corps de ballet, sera donné en matinée à 1 h. 1/2 et le soir à 8 heures.

Théâtre-Bellecour. — Ce soir samedi, relâche pour le bal des Etudiants. Demain dimanche, Les Brigands, l'opéra-bouffe à grand spectacle d'Offenbach, avec décors nouveaux et costumes entièrement neufs de la maison Blot et deux grands divertissements dansés par Mlle de Filippi, Schmitt et toutes les dames du corps de ballet, sera donné en matinée à 1 h. 1/2 et le soir à 8 heures.

Théâtre-Bellecour. — Ce soir samedi, relâche pour le bal des Etudiants. Demain dimanche, Les Brigands, l'opéra-bouffe à grand spectacle d'Offenbach, avec décors nouveaux et costumes entièrement neufs de la maison Blot et deux grands divertissements dansés par Mlle de Filippi, Schmitt et toutes les dames du corps de ballet, sera donné en matinée à 1 h. 1/2 et le soir à 8 heures.

Théâtre-Bellecour. — Ce soir samedi, relâche pour le bal des Etudiants. Demain dimanche, Les Brigands, l'opéra-bouffe à grand spectacle d'Offenbach, avec décors nouveaux et costumes entièrement neufs de la maison Blot et deux grands divertissements dansés par Mlle de Filippi, Schmitt et toutes les dames du corps de ballet, sera donné en matinée à 1 h. 1/2 et le soir à 8 heures.

Théâtre-Bellecour. — Ce soir samedi, relâche pour le bal des Etudiants. Demain dimanche, Les Brigands, l'opéra-bouffe à grand spectacle d'Offenbach, avec décors nouveaux et costumes entièrement neufs de la maison Blot et deux grands divertissements dansés par Mlle de Filippi, Schmitt et toutes les dames du corps de ballet, sera donné en matinée à 1 h. 1/2 et le soir à 8 heures.

Théâtre-Bellecour. — Ce soir samedi, relâche pour le bal des Etudiants. Demain dimanche, Les Brigands, l'opéra-bouffe à grand spectacle d'Offenbach, avec décors nouveaux et costumes entièrement neufs de la maison Blot et deux grands divertissements dansés par Mlle de Filippi, Schmitt et toutes les dames du corps de ballet, sera donné en matinée à 1 h. 1/2 et le soir à 8 heures.

Théâtre-Bellecour. — Ce soir samedi, relâche pour le bal des Etudiants. Demain dimanche, Les Brigands, l'opéra-bouffe à grand spectacle d'Offenbach, avec décors nouveaux et costumes entièrement neufs de la maison Blot et deux grands divertissements dansés par Mlle de Filippi, Schmitt et toutes les dames du corps de ballet, sera donné en matinée à 1 h. 1/2 et le soir à 8 heures.

qui seront choisis par l'association pour les élections municipales.

L'association décide, en outre, de faire des réunions autant qu'il lui sera possible dans tout l'arrondissement.

Union des républicains indépendants et socialistes réunis du 5^e arrondissement. — Aujourd'hui samedi, à 8 heures du soir, réunion privée du Comité chez le citoyen Mercier, quai de Jarcy, 42, au rendez-vous des militants.

Arrêtation. — Le nommé Pierre Rambaud, 28 ans, apprêté, sans domicile fixe, a été arrêté par les agents de M. Sech, commissaire de police de Vaise, au moment où il offrait en vente pour un vil prix, une serrure neuve en cuivre.

Actes de probité. — M. Marius Majoux, géomètre, rue Saint-Pierre-de-Vaise, 39, a remis à M. Duplaignat, commissaire de police de la place Sathonay, un porte-monnaie contenant une certaine somme, trouvée par lui hier après-midi, sur le quai de Bondy.

Voleur macabre. — Un jeune homme de 14 ans, le nommé X..., qui s'était évadé de l'Antiquaille où il était en traitement pour épilepsie, dévalisait les étalages et s'était emparé d'un petit cerceau en bois placé à la devanture d'un magasin de M. Mallet, place du Petit-College.

Grave imprudence. — M. Boulot, employé, rue du Sergent-Blandin, 28, a commis hier soir, à 7 heures, une imprudence qui a failli être funeste pour lui.

Suicide. — Hier soir, M^{me} de Bosdevesy, née Bouchard Arnaud, âgée de 82 ans, s'est suicidée en se jetant par la fenêtre du cinquième étage, rue Pierre-Corneille, 14.

Le feu. — Rue du Jardin des Plantes, deux incendies se sont déclarés hier. A neuf heures du matin, chez M. Chardon, boulangier au numéro 5, et le soir chez M. Clot, marchand de pianos, même rue, numéro 4.

Indispositions. — On a conduit à la pharmacie Prince, MM. C. E... 35 ans, journaliste, rue Saint-Jean. L'agresseur s'était trouvé subitement indisposé en passant cours Lafayette.

Théâtre-Bellecour. — Ce soir samedi, relâche pour le bal des Etudiants. Demain dimanche, Les Brigands, l'opéra-bouffe à grand spectacle d'Offenbach, avec décors nouveaux et costumes entièrement neufs de la maison Blot et deux grands divertissements dansés par Mlle de Filippi, Schmitt et toutes les dames du corps de ballet, sera donné en matinée à 1 h. 1/2 et le soir à 8 heures.

Théâtre-Bellecour. — Ce soir samedi, relâche pour le bal des Etudiants. Demain dimanche, Les Brigands, l'opéra-bouffe à grand spectacle d'Offenbach, avec décors nouveaux et costumes entièrement neufs de la maison Blot et deux grands divertissements dansés par Mlle de Filippi, Schmitt et toutes les dames du corps de ballet, sera donné en matinée à 1 h. 1/2 et le soir à 8 heures.

Théâtre-Bellecour. — Ce soir samedi, relâche pour le bal des Etudiants. Demain dimanche, Les Brigands, l'opéra-bouffe à grand spectacle d'Offenbach, avec décors nouveaux et costumes entièrement neufs de la maison Blot et deux grands divertissements dansés par Mlle de Filippi, Schmitt et toutes les dames du corps de ballet, sera donné en matinée à 1 h. 1/2 et le soir à 8 heures.

Théâtre-Bellecour. — Ce soir samedi, relâche pour le bal des Etudiants. Demain dimanche, Les Brigands, l'opéra-bouffe à grand spectacle d'Offenbach, avec décors nouveaux et costumes entièrement neufs de la maison Blot et deux grands divertissements dansés par Mlle de Filippi, Schmitt et toutes les dames du corps de ballet, sera donné en matinée à 1 h. 1/2 et le soir à 8 heures.

Théâtre-Bellecour. — Ce soir samedi, relâche pour le bal des Etudiants. Demain dimanche, Les Brigands, l'opéra-bouffe à grand spectacle d'Offenbach, avec décors nouveaux et costumes entièrement neufs de la maison Blot et deux grands divertissements dansés par Mlle de Filippi, Schmitt et toutes les dames du corps de ballet, sera donné en matinée à 1 h. 1/2 et le soir à 8 heures.

Théâtre-Bellecour. — Ce soir samedi, relâche pour le bal des Etudiants. Demain dimanche, Les Brigands, l'opéra-bouffe à grand spectacle d'Offenbach, avec décors nouveaux et costumes entièrement neufs de la maison Blot et deux grands divertissements dansés par Mlle de Filippi, Schmitt et toutes les dames du corps de ballet, sera donné en matinée à 1 h. 1/2 et le soir à 8 heures.

Théâtre-Bellecour. — Ce soir samedi, relâche pour le bal des Etudiants. Demain dimanche, Les Brigands, l'opéra-bouffe à grand spectacle d'Offenbach, avec décors nouveaux et costumes entièrement neufs de la maison Blot et deux grands divertissements dansés par Mlle de Filippi, Schmitt et toutes les dames du corps de ballet, sera donné en matinée à 1 h. 1/2 et le soir à 8 heures.

LE GRISOU Bruxelles, 11 mars.

Le sauvetage continue aux mines d'Andlerlues. Plusieurs victimes ont été remontées ce soir.

L'incendie continue dans la galerie où l'accident a eu lieu, mais les sauveteurs ne peuvent approcher, la galerie se trouvant obstruée par les cadavres d'une cinquantaine de chevaux.

AUX MINES DU DADOU Réalmont, 11 mars.

Le travail a complètement cessé dans les mines du Dadou; la compagnie manquant d'argent pour payer ses ouvriers. Ceux-ci, au nombre de 300 environ, n'ont pas touché de salaires depuis le 1^{er} janvier.

UN DÉPUTÉ ANGLAIS CONDAMNÉ Londres, 11 mars.

Le tribunal criminel d'Old-Bailey, a condamné M. Hastings, membre de la Chambre des communes, à cinq ans de travaux forcés pour détournements de fonds.

PETITE BOURSE DU SOIR Paris, 11 Mars 1892

Table of market prices for various goods and currencies, including items like Méridionaux, Phénix, Tharsis, etc.

SPECTACLES D'AUJOURD'HUI Grand-Théâtre. — Aujourd'hui, à 8 h. — Mignon et le Meunier.

Théâtre des Célestins. — 7 heures 1/2. — La Famille Pont-Biquet.

Théâtre-Bellecour. — Aujourd'hui, à 8 h. Les Brigands et Maître Bovarel.

Casino. — Les Quinze cents, athlètes de l'équitation; les désopilants américains; Bibb-Bobb; les frères Dharvier; Pichat; M^{lle} Belloni; le Réveil des Fleurs, par le ballet Aubert.

Concert National, cours Gambetta, 35 (ancienne brasserie Corrompt). — Tous les soirs, à 7 heures, grand concert spectacle.

Muséum anatomique, cours du Midi. — Visible tous les jours à partir de neuf heures du matin. — Chef-d'œuvre nouveaux.

Guignol du Caveau (place des Célestins). — Tous les soirs, spectacle varié.

Brasserie Fritz Hoffner. — Tous les mardis, jeudis, samedis et dimanches, grand concert.

chez un Professeur de la Faculté

chez un Officier général

chez un Professeur de la Faculté

chez un Officier général

chez un Professeur de la Faculté

chez un Officier général

